



联合国  
粮食及  
农业组织

Food and Agriculture  
Organization of the  
United Nations

Organisation des Nations  
Unies pour l'alimentation  
et l'agriculture

Продовольственная и  
сельскохозяйственная организация  
Объединенных Наций

Organización de las  
Naciones Unidas para la  
Alimentación y la Agricultura

منظمة  
الغذية والزراعة  
للأمم المتحدة

**F**

## COMITÉ DU PROGRAMME

**Cent vingt-neuvième session**

**9-13 novembre 2020**

**Évaluation de la contribution de la FAO à l'objectif Faim zéro (ODD 2) –  
Deuxième phase**

**Réponse de la Direction**

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:

M<sup>me</sup> Maria Helena Semedo  
Directrice générale adjointe  
Tél.: +39 06570 52060  
Courriel: [DDG-Semedo@fao.org](mailto:DDG-Semedo@fao.org)

Les documents peuvent être consultés à l'adresse [www.fao.org](http://www.fao.org)

NE033/f

1. La Direction se félicite de l'évaluation de la contribution de la FAO à l'objectif de développement durable (ODD) 2, qui vise à «éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable». L'évaluation confirme l'importance de la mobilisation soutenue de la FAO en faveur de cet ODD et relève les contributions apportées à la définition de mesures destinées à faire progresser sa concrétisation. La Direction a conscience que l'évaluation a été réalisée dans des conditions exceptionnellement difficiles qui ont empêché l'équipe de mener des recherches et une analyse plus approfondies, en particulier sur les aspects liés aux activités de terrain, et félicite cette dernière d'avoir adapté ses travaux pour pouvoir présenter un ensemble utile de propositions d'amélioration. La Direction constate également avec satisfaction que l'évaluation donne une description positive des efforts fournis pour prêter un appui plus exhaustif et plus intégré et qu'elle expose bien l'avantage comparatif de la FAO, le potentiel à exploiter et les défis qu'il lui faudra relever pour contribuer pleinement à la concrétisation de l'ODD 2 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

2. L'évaluation présente une analyse précieuse de l'état actuel de la prise en compte des composantes de l'ODD 2 dans les activités menées par l'Organisation aux niveaux mondial, régional et national et met en lumière ce qui se fait déjà pour intégrer les ODD dans les activités techniques et les travaux d'analyse de la FAO. La Direction prend acte des constatations relatives à la nécessité, d'une part, de développer l'appui fourni au titre de différentes cibles – en particulier pour faire une plus grande place à la nutrition – et de veiller à ce que cet appui soit équilibré, et, d'autre part, de s'appliquer davantage à inclure la biodiversité et les écosystèmes de façon ciblée et plus transversale dans les activités de la FAO à tous les niveaux.

3. La FAO se félicite que l'équipe d'évaluation ait noté que l'Organisation pouvait amener un changement en améliorant ses capacités d'analyse et en fournissant à ses Membres et partenaires des données, des informations et des analyses diverses, exhaustives et accessibles afin de permettre aux pays de définir correctement et rapidement les besoins, de trouver des solutions viables et de prendre des mesures pour cerner les risques et les éventuels arbitrages et y faire face. L'évaluation souligne qu'il faut aider les pays à accroître l'impact des interventions en décomposant les enjeux complexes en solutions à la fois réalisables et intégrées, et confirme que la FAO est idéalement placée pour coordonner les efforts et créer des partenariats en tirant parti de ses capacités d'analyse et de ses moyens techniques.

4. L'évaluation établit que le principe qui veut que personne ne soit laissé de côté est le principal moteur de l'amélioration qu'il est proposé d'apporter au profil de la FAO et à sa contribution au développement durable, et présente des constatations et des recommandations intéressantes pour démarginaliser les groupes vulnérables et ceux qui sont souvent laissés de côté, en particulier les jeunes et les peuples autochtones. Tout en étant consciente de l'importance qu'il y a à «ne laisser aucun pays ni individu de côté», la Direction considère qu'il faut accorder autant d'attention, au préalable et au moyen d'analyses supplémentaires, à l'ensemble de possibilités à saisir pour promouvoir le passage à des systèmes alimentaires et agricoles durables et aux mécanismes qui jouent en faveur d'une telle transition. Il s'agit d'ailleurs d'une condition essentielle de la concrétisation de l'ambition du Programme 2030, qui ne vise pas simplement à améliorer, mais bien à transformer les systèmes alimentaires et agricoles pour éradiquer la faim et la pauvreté et parvenir à un développement durable.

5. La Direction aimerait par ailleurs souligner que de nets progrès ont déjà été réalisés dans la direction suggérée par les recommandations, et ce, dans plusieurs domaines, à savoir: la nouvelle structure approuvée pour le Siège de l'Organisation, qui prévoit une gestion modulaire et des modalités plus agiles concernant la mobilisation des moyens techniques et des capacités d'analyse de la FAO; la création de nouvelles unités, notamment le Bureau des ODD, le Bureau des PEID, des PMA et des PDSL<sup>1</sup>, la division Systèmes alimentaires et sécurité sanitaire des aliments et les trois centres de coopération; la désignation de l'Économiste en chef et de la Scientifique en chef; la mise sur pied d'initiatives et de programmes essentiels, tels que l'Initiative Main dans la main.

6. La Direction prend également note de l'idée de chercher d'autres moyens de renforcer les capacités des bureaux de pays afin qu'ils puissent fournir une assistance rapide et efficace tout en se concentrant davantage sur les travaux liés aux normes et aux politiques, mais signale que la mise en œuvre d'un certain nombre de recommandations pourrait bien être entravée par des contraintes budgétaires.

7. La Direction accepte toutes les recommandations, mais note qu'il est donné suite aux recommandations 4 et 6 dans le cadre d'autres processus mis en place à l'issue de la première phase de l'évaluation. La matrice ci-après comprend des observations détaillées sur les différentes recommandations

---

<sup>1</sup> Bureau des petits États insulaires en développement (PEID), des pays les moins avancés (PMA) et des pays en développement sans littoral (PDSL).

Réponse de la Direction aux recommandations présentées dans le rapport intitulé «Évaluation de la contribution de la FAO à l'objectif Faim zéro (ODD 2) – Deuxième phase»: matrice

Recommandation issue de l'évaluation	Réponse de la Direction: recommandation <b>acceptée</b> , <b>partiellement acceptée</b> ou <b>rejetée</b>	Plan de la Direction			Date
		Mesures à prendre et/ou observations concernant l'acceptation partielle ou le rejet	Unités responsables	Échéance	Financement supplémentaire requis (oui/non)
<p><b>Recommandation 1: les faibles capacités opérationnelles des bureaux de pays de la FAO représentent un handicap stratégique, et il faudra les renforcer dans une optique systémique à long terme. La réforme du système des Nations Unies réclame d'accroître le pouvoir de décision et l'autonomie financière des bureaux de pays de la FAO, et de leur prêter un appui considérable en matière d'analyse afin qu'ils puissent faire jeu égal avec les autres entités des Nations Unies au niveau national.</b></p>	<p><b>Recommandation acceptée</b></p>	<p>La nouvelle structure de l'Organisation, qui vient d'être approuvée, facilite la coordination horizontale entre les axes techniques et vise à canaliser l'assistance de la FAO de manière plus intégrée, notamment aux fins du renforcement des capacités opérationnelles et programmatiques de ses bureaux décentralisés.</p> <p>L'Initiative Main dans la main, en particulier, répond à la nécessité d'établir une approche intégrée à l'échelle de l'Organisation en fournissant des données et des analyses, une assistance technique et un appui aux politiques, ainsi qu'en développant fortement le recours aux partenariats grâce à un système d'appariement. Elle s'accompagne d'un programme d'investissement détaillé et de tableaux de bord visant à améliorer la transparence et la responsabilité et s'appuie sur des outils permettant de coordonner et de gérer un processus de développement complexe.</p> <p>La FAO est aussi déterminée à renforcer encore davantage sa participation au repositionnement du système des Nations Unies pour le développement et à faire en sorte que ses bureaux de pays interviennent de manière opportune et stratégique dans les activités renforcées de programmation au</p>	<p>Cadres supérieurs dans leurs responsabilités respectives et Bureau de la stratégie, de la planification et de la gestion des ressources (OSP)</p>	<p>Fin 2021</p>	<p>Non</p>

		<p>niveau des pays des Nations Unies en apportant une contribution utile aux analyses communes de pays et aux plans-cadres des Nations Unies pour le développement durable, dont découlent désormais, comme il convient, les cadres de programmation par pays (CPP) de la FAO.</p> <p>La diffusion de données et d'analyses auprès des bureaux décentralisés a aussi beaucoup progressé, notamment grâce à la création de la plateforme géospatiale de l'Initiative Main dans la main et du nouveau Laboratoire de données.</p>			
<p><b>Recommandation 2: la FAO doit réviser ses processus administratifs centralisés et ses procédures si elle entend mener à bien des programmes de développement à grande échelle, ou ne serait-ce qu'y prêter un appui, en maintenant un bon rapport coût-efficacité. Il faut également que l'Organisation renforce ses compétences opérationnelles, ses outils programmatiques et ses modalités de mise en œuvre afin de mobiliser des contributions volontaires plus stratégiques et plus programmatiques, de les dépenser judicieusement de sorte qu'elles contribuent à la réalisation de l'ODD 2 et de donner une certaine visibilité aux résultats obtenus. À ce titre, elle doit introduire une approche programmatique (autrement dit la possibilité de regrouper différents projets en un programme unique et cohérent dans</b></p>	<p><b>Recommandation acceptée</b></p>	<p>La nouvelle structure de l'Organisation, qui vient d'être approuvée, facilite la coordination horizontale entre les axes techniques et vise à mieux coordonner l'assistance de la FAO et à la canaliser de manière plus intégrée, notamment aux fins du renforcement des capacités opérationnelles et programmatiques de ses bureaux décentralisés.</p> <p>L'importance de la simplification des politiques, des procédures et des modalités opérationnelles est également prise en compte, l'objectif étant de créer un environnement favorable plus agile et de permettre des interventions et des prestations plus rapides. Les procédures d'approbation au titre du Programme de coopération technique (PCT), par exemple, ont déjà été allégées et facilitent la mise à disposition, sans délai, de fonds ayant un effet de catalyseur dans le contexte des actions menées aux plans national, régional et mondial pour atténuer les répercussions de la covid-19 sur les systèmes alimentaires et agricoles. On prévoit par ailleurs de procéder</p>	<p>M<sup>me</sup> Bechdol, Directrice générale adjointe (DDG)/Économiste en chef/M. Thomas (DDG)/Bureau des objectifs de développement durable (OSG)</p>	<p>Fin 2021</p>	<p>Non</p>

<p><b>les systèmes financiers et les mécanismes de compte rendu) afin de réduire les coûts de transaction et d'améliorer la continuité des activités.</b></p>		<p>à une évaluation pour déterminer s'il est possible de remplacer le modèle fondé sur les projets par un modèle fondé sur les programmes, une approche plus programmatique étant susceptible de faire baisser les coûts de transaction et de démultiplier les effets de nos interventions. La simplification des processus administratifs fait partie des priorités de l'Organisation, qui compte notamment, à cette fin, accroître autant que possible la décentralisation de la prise de décisions et revoir le modèle d'activité des bureaux décentralisés afin de permettre une exécution plus efficace et plus efficiente sur le terrain.</p> <p>Les obligations fiduciaires de la FAO, de même que d'autres obligations découlant des règles adoptées par les Membres, recevront une attention particulière dans cet exercice. Les éléments susmentionnés seront également pris en compte dans l'élaboration du nouveau Cadre stratégique de l'Organisation (2022-2031).</p>			
<p><b>Recommandation 3: pour agir à grande échelle, il convient de resserrer les liens avec le secteur privé, les organisations de producteurs et de consommateurs, les établissements d'enseignement et les instituts de recherche, ainsi que les organisations philanthropiques. Pour appliquer la stratégie qui concerne spécifiquement le secteur privé, il sera peut-être nécessaire d'associer des efforts diplomatiques de haut niveau et une participation</b></p>	<p><b>Recommandation acceptée</b></p>	<p>Des modalités visant à renforcer la collaboration avec les acteurs non étatiques, dont la société civile, le secteur privé et les universités, entre autres, sont examinées dans le cadre des stratégies relatives aux partenariats de la FAO.</p> <p>La nouvelle stratégie relative à la participation du secteur privé de l'Organisation devrait marquer une réorientation vers une mobilisation plus systématique devant amener des changements profonds dont on absolument</p>	<p>M<sup>me</sup> Behdol (DDG)</p>	<p>2021</p>	<p>Non</p>

<p><b>en toute indépendance, par l'intermédiaire de plateformes multipartites. Il serait possible d'adapter la diligence nécessaire au niveau de risque et, partant, à la taille de l'entité privée concernée, autrement dit d'avoir recours à un processus plus léger pour les petites entités privées que pour les multinationales.</b></p>		<p>besoin pour atteindre les ODD d'ici à 2030 en menant des actions collectives plus coordonnées. Les processus de diligence nécessaire, d'évaluation des risques et des avantages et d'atténuation des risques font actuellement l'objet d'une évaluation qui vise à les rendre mieux adaptés aux objectifs visés.</p>			
<p><b>Recommandation 4: outre le fait de plaider pour que des ressources plus importantes soient affectées à l'agriculture et à la sécurité alimentaire et nutritionnelle, il faut également améliorer les environnements politique, juridique et pédagogique afin de les rendre plus cohérents et plus propices aux investissements privés dans l'agriculture, et renforcer les capacités institutionnelles et l'efficacité des ressources au sein des ministères de tutelle. Ainsi, ces derniers pourront plus efficacement utiliser leurs ressources et/ou en mobiliser de nouvelles.</b></p>	<p><b>Recommandation acceptée</b></p>	<p>L'assistance que fournit la FAO, le plus souvent en partenariat avec des organismes des Nations Unies et d'autres parties prenantes, s'oriente progressivement vers des approches plus globales et programmatiques qui couvrent l'agriculture tout en permettant la mise en place de conditions institutionnelles favorables à la définition de la grande variété de mesures destinées à préserver les moyens d'existence et à encourager les investissements en faveur du développement inclusif et de la croissance économique. La FAO mobilise de plus en plus ses ressources pour notamment renforcer l'attention accordée à la protection sociale et l'aide fournie en la matière et donner plus d'importance à l'éducation nutritionnelle. L'assistance prêtée vise aussi de plus en plus à développer les capacités des acteurs institutionnels et à faciliter leur planification stratégique afin de permettre une prise de décisions et une coordination intersectorielle globales et intégrées.</p> <p>La priorité donnée à une meilleure coordination des données, des informations et des analyses et l'Initiative Main dans la main contribuent également à renforcer les moyens d'action des acteurs nationaux en</p>	<p>Économiste en chef, avec l'appui du Centre d'investissement/division Mobilisation de ressources et partenariats avec le secteur privé (PSR)</p>	<p>En cours</p>	<p>Non</p>

		<p>leur ouvrant l'accès à des éléments de connaissance concrets, en les aidant à définir des priorités et en facilitant l'échange de connaissances et d'acquis d'expérience, notamment dans le cadre de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire.</p> <p>La nouvelle structure approuvée pour le Siège et la méthode plus stratégique de mobilisation des ressources amélioreront encore la capacité de mener de vastes interventions fondées sur des éléments concrets ainsi que d'élargir l'éventail de ressources privées et publiques rassemblées.</p>			
<p><b>Recommandation 5: la FAO doit redoubler d'efforts pour intégrer le principe qui consiste à «ne laisser personne de côté» dans ses programmes et ses projets et définir ce qu'il implique ainsi que les points d'ancrage à utiliser pour chaque groupe vulnérable. Les évaluations de la parité hommes-femmes par pays pourraient être étendues à d'autres groupes vulnérables.</b></p>	<p><b>Recommandation acceptée</b></p>	<p>La Direction est véritablement décidée à donner aux groupes vulnérables – jeunes et moins jeunes, femmes et hommes, habitants des zones urbaines et des zones rurales – les moyens d'exploiter à cent pour cent ce qu'ils ont à offrir en tant qu'acteurs essentiels du changement. L'idée de ne laisser personne de côté et la lutte contre les inégalités font également partie des thèmes centraux du nouveau Cadre stratégique 2022-2031.</p> <p>La stratégie relative aux partenariats avec la société civile, dont l'évaluation sera présentée au Comité du Programme à sa cent vingt-neuvième session, peut donner des idées pour mieux affiner les activités en faveur de ces acteurs et définir la manière de procéder.</p> <p>Il importe néanmoins de noter que, dans le contexte de la contribution de la FAO à la concrétisation de l'ODD 2, il est possible de réellement donner suite au principe qui veut</p>	<p>Division Transformation rurale inclusive et parité hommes-femmes (ESP)/division Économie agroalimentaire (ESA)</p>	<p>2021-2022</p>	<p>Non</p>

		que personne ne soit laissé de côté en passant à des systèmes alimentaires durables, et qu'il faut pour cela veiller à prendre les bonnes mesures pour concrétiser la durabilité dans ses dimensions économique, sociale et environnementale. Le réaménagement de la structure et des modalités de travail de l'Organisation est une autre étape fondamentale de la mise en œuvre de cette approche.			
<b>Recommandation 6: il faut que la FAO élabore des stratégies diversifiées afin de contribuer à fournir des emplois aux jeunes des deux sexes dans les systèmes alimentaires, en s'appuyant sur leurs aspirations à la durabilité environnementale, à des marchés et des échanges commerciaux plus équitables, à la modernisation et à un changement radical. Ce faisant, elle pourra contribuer à trouver de nouveaux modes de production, renforcer l'appui aux producteurs d'aliments (vulgarisation, approvisionnement en intrants et mécanisation, services vétérinaires, etc.) et améliorer l'agrégation en aval et le commerce de denrées alimentaires (organisations d'agriculteurs, programmes de certification, transformation et vente au détail, notamment).</b>	<b>Recommandation acceptée</b>	En créant le Comité des jeunes, la FAO a amorcé un dialogue interne afin de mieux répondre aux besoins des jeunes dans le cadre des activités de l'Organisation. Au niveau des programmes, la priorité est d'élargir et de développer les programmes et l'assistance technique en rapport avec le rôle joué par les jeunes dans la transformation rurale, sous la responsabilité de la division Transformation rurale inclusive et parité hommes-femmes (ESP). L'importance accrue donnée au rôle des jeunes sera également renforcée par le nouveau Bureau de l'innovation. L'augmentation de la participation des jeunes aux services de vulgarisation et de conseil se fait par la voie des projets et travaux normatifs en cours, dont ceux qui portent sur le développement du numérique dans le cadre de la vulgarisation. On s'emploie également à élaborer une politique et des notes d'orientation contenant des instructions pour faire en sorte que les services de vulgarisation et de conseil soient attentifs aux jeunes.	ESP/division Systèmes alimentaires et sécurité sanitaire des aliments (ESF)/Bureau de l'innovation (OIN)	En cours	Non



<p><b>Recommandation 7: un engagement politique plus fort est nécessaire pour que la FAO soit à la hauteur des défis qui se présentent dans le contexte des ODD et, plus particulièrement, pour qu'elle aborde judicieusement les arbitrages qu'il convient d'opérer entre croissance économique, équité et durabilité environnementale. L'Organisation doit utiliser davantage ses outils et ses atouts actuels en matière d'équité et d'inclusion sociales, y compris l'ensemble de directives volontaires émanant de ses organes directeurs, qu'il convient de promouvoir au niveau des pays comme faisant partie intégrante de ses valeurs et de sa valeur ajoutée.</b></p>	<p><b>Recommandation acceptée</b></p>	<p>Une méthode d'action plus intégrée et axée sur les programmes se développe dans toute l'Organisation, notamment grâce à la nouvelle structure de la FAO, et une collaboration technique horizontale et intersectorielle est prévue au Siège et au niveau des bureaux décentralisés.</p> <p>La mise sur pied de vastes programmes inclusifs, tels que l'Initiative Main dans la main, fait d'ailleurs progresser les méthodes d'action intégrées plus robustes, fondées sur des données et des analyses solides qui aident les pays à choisir des solutions viables, à créer des environnements plus porteurs et à dégager les éventuels risques et arbitrages dans les différents secteurs et les dimensions de la durabilité.</p> <p>Dans la même veine, les programmes détaillés financés par des contributions volontaires, tels que ceux qui reposent sur le Mécanisme multidonateurs flexible et le Mécanisme FIRST (Impact sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle, résilience, durabilité et transformation) établi en partenariat avec l'Union européenne, aident également les pays à adopter des méthodes d'action plus globales et favorisent le recours aux instruments et outils d'intervention.</p> <p>Le nouveau Cadre stratégique en préparation pour la période 2022-2031 souligne également qu'il est important d'utiliser des outils pour limiter les arbitrages au minimum.</p>	<p>Économiste en chef</p>	<p>2021-2022</p>	<p>Non</p>
---	---------------------------------------	--	---------------------------	------------------	------------

<p><b>Recommandation 8: il faut que la FAO adapte mieux ses approches mondiales aux contextes locaux. À cet effet, elle doit déterminer des points d'ancrage clairs et ciblés, en s'appuyant de préférence sur les priorités, les politiques et les programmes nationaux et locaux existants. Il peut s'agir notamment d'approches territoriales (paysages propices à la vie, systèmes ingénieux du patrimoine agricole mondial) qui se concentrent sur une aire géographique en particulier. La palette d'interventions optimale dépend de la situation et des conditions locales, d'où l'importance de cerner pleinement le contexte local pour obtenir les résultats escomptés moyennant les coûts de transaction les plus bas.</b></p>	<p><b>Recommandation acceptée</b></p>	<p>La FAO améliore son aptitude à analyser les besoins concrets et à définir des interventions sur mesure pour amener des changements profonds et concrétiser le développement durable dans ses trois dimensions. Pour ce faire, l'Organisation renforce l'efficacité de l'analyse fondée sur des éléments concrets, ouvre l'accès à des données et à des analyses et propose une aide multidisciplinaire, notamment en misant davantage sur la collaboration entre les acteurs du développement et les parties prenantes nationales.</p>	<p>Économiste en chef/ M<sup>me</sup> Semedo (DDG)/ Bureaux régionaux et bureaux de pays</p>	<p>Fin 2021</p>	<p>Non</p>
<p><b>Recommandation 9: il est essentiel de protéger et de conserver la biodiversité pour prévenir la propagation d'agents pathogènes qui peuvent avoir de lourdes conséquences pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle, et la FAO doit développer ses activités dans ce domaine, qui sont pour l'instant limitées.</b></p>	<p><b>Recommandation acceptée</b></p>	<p>Le travail d'analyse des politiques fondé sur des éléments concrets et des données scientifiques de la FAO fait ressortir l'importance qu'il y a à protéger et régénérer la biodiversité et les écosystèmes pour assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et, globalement, parvenir à une agriculture durable. Les analyses et les travaux relatifs aux politiques réalisés récemment pour aider les pays à faire face à la covid-19 faisaient également une place particulière à la biodiversité et aux écosystèmes. La stratégie d'intégration de la biodiversité qui a été adoptée constitue un jalon majeur dans les efforts fournis pour faire sorte que la biodiversité soit intégrée de manière transversale dans les activités de la</p>	<p>M<sup>me</sup> Semedo (DDG)</p>	<p>En cours</p>	<p>Non</p>

		FAO et que tous ses aspects soient pris en compte dans l'assistance prêtée aux Membres.			
<b>Recommandation 10: pour accélérer la transition vers des systèmes alimentaires durables, la FAO pourrait déployer davantage d'efforts pour aider les marchés à valoriser les pratiques agricoles durables et la biodiversité, au moyen de programmes de certification, de campagnes sur les réseaux sociaux voire d'émissions de télévision, ou même par l'intermédiaire de chefs cuisiniers et d'associations gastronomiques, entre autres.</b>	<b>Recommandation acceptée</b>	La division Systèmes alimentaires et sécurité sanitaire des aliments a été créée pour doter l'Organisation d'un pôle de connaissances et d'assistance ayant pour finalité de faire progresser l'évolution vers des systèmes alimentaires durables et de contribuer pleinement à la réalisation du Programme 2020, et ce, à tous les niveaux. Cet engagement mondial renforcé sera amplifié par le Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaire (2021), dans lequel la FAO jouera un rôle substantiel, notamment en mettant à disposition des données, des analyses et des bonnes pratiques et en encourageant ses Membres et partenaires à mener des actions à tous les niveaux.	ESF, en étroite collaboration avec la division Marchés et commerce (EST)	2021-2022	Non
<b>Recommandation 11: il convient d'appliquer une approche intégrée et explicite à la gestion des connaissances afin de combler les écarts entre les divisions, de favoriser les interactions entre le personnel en poste au Siège, dans les bureaux régionaux, dans les bureaux sous-régionaux et dans les bureaux de pays, et de faciliter l'apprentissage. L'idée essentielle est d'établir des liens entre les pays et</b>	<b>Recommandation acceptée</b>	La Direction convient qu'une bonne gestion des connaissances est indispensable pour que toutes les parties prenantes de la FAO puissent apporter une contribution suffisante à la concrétisation de la vision d'un monde libéré de la faim et de la malnutrition et pour que les données, les enseignements tirés et les acquis d'expérience soient rassemblés et analysés en temps voulu et largement diffusés et mis à profit par les acteurs concernés, mais aussi pour permettre à la FAO de mobiliser son savoir-faire technique.	M <sup>me</sup> Bechdol (DDG)/M <sup>me</sup> Semedo (DDG)/M. Thomas (DDG), en collaboration avec les bureaux régionaux	2021-2022	Non

<p><b>les régions, et de produire des connaissances à partir de ce qui existe déjà sur le terrain. Adopter une approche explicite et disposer d'outils uniformisés pour organiser la manière dont les connaissances sont acquises, transformées et associées par les groupes qui constituent la FAO (divisions, groupes thématiques ou autres) pourrait permettre de les transformer plus efficacement en des recommandations relatives aux politiques et des programmes ciblés. Cela s'avère crucial dans un contexte où le rapport coût-efficacité est primordial.</b></p>		<p>La nouvelle structure et l'établissement de programmes et d'initiatives, tels que l'Initiative Main dans la main et les activités d'analyse et de collecte de données réelles et d'informations, donneront à l'Organisation les outils dont elle a besoin pour relever ce défi.</p>			
<p><b>Recommandation 12: l'appui que l'Organisation prête aux applications liées aux réseaux sociaux, aux innovations numériques et aux systèmes d'information doit être davantage axé sur les services.</b></p>	<p><b>Recommandation acceptée</b></p>	<p>La Direction place l'innovation – c'est-à-dire le développement du numérique et les technologies de l'information, mais aussi beaucoup d'autres formes d'innovation telles que les nouvelles pratiques, la pénétration de nouveaux marchés et les modèles d'activité – parmi ses premières priorités et considère qu'elle est essentielle pour enclencher une transformation des systèmes alimentaire et stimuler le développement des zones rurales. La création du poste de Scientifique en chef et du Bureau de l'innovation, qui travailleront en étroite collaboration avec l'Économiste en chef et les divisions techniques, doit permettre à la FAO de récolter les informations, connaissances et compétences spécialisées disponibles et de mettre l'innovation, les technologies les plus récentes et les derniers progrès scientifiques à la disposition des pays sous la forme de</p>	<p>M. Thomas (DDG)/division Services informatiques, avec l'appui d'OIN/Bureau de la communication (OCC)</p>	<p>2021-2022</p>	<p>Non</p>

		travaux de recherche et d'une assistance technique à tous les niveaux.			
<b>Recommandation 13: il faut que les systèmes d'information de la FAO soient voués à étayer la base d'analyse utilisée par l'Organisation et les partenaires au niveau des pays, où la création et le partage de connaissances ont réellement lieu et peuvent avoir un impact. Cela serait plus efficace que de centraliser et d'analyser toutes les informations au Siège.</b>	<b>Recommandation acceptée</b>	La Direction procède déjà à une mise à niveau rapide de sa base analytique et de ses capacités en la matière en créant de nouvelles plateformes qui améliorent l'accès aux données que détient la FAO et à ses analyses, comme, par exemple, la plateforme géospatiale qui accompagne depuis peu l'Initiative Main dans la main. Les données rassemblées et les analyses effectuées au Siège et dans les bureaux décentralisés pendant la pandémie sont un premier exemple du fait que l'Organisation est plus à même de diffuser les données réelles et les informations nécessaires auprès des décideurs pour les aider à comprendre et à relever les défis liés au développement durable. L'appui fourni par les Membres sera essentiel pour poursuivre et intensifier ces travaux, au Siège comme dans les bureaux décentralisés.	Économiste en chef	2021-2022	Non
<b>Recommandation 14: il convient de réviser le Cadre stratégique de la FAO en lui conférant une architecture plus légère, rationalisée et plus souple, qui soit en relation plus directe avec les ODD. Cet instrument doit définir les principes essentiels du Programme 2030 et le rôle de la FAO dans leur mise en œuvre. Par ailleurs, le nouveau Cadre stratégique offre une occasion d'établir un mécanisme de responsabilité global en vertu duquel la Direction de haut niveau, les</b>	<b>Recommandation acceptée</b>	L'examen en cours du Cadre stratégique de la FAO va tout à fait dans le sens de cette recommandation puisqu'il vise essentiellement à aligner le Cadre sur le Programme 2030, à définir les avantages comparatifs de la FAO et consolider ses priorités, et à établir des modalités opérationnelles efficaces qui permettront à l'Organisation de contribuer au mieux au développement durable. Les progrès réalisés sont régulièrement communiqués aux Membres, qui donnent à leur tour des orientations à la Direction de la FAO, selon un cycle continu.	OSP	2021	Non

<p><b>directeurs de division et les représentants de la FAO seraient tenus de rendre compte de leur participation à la concrétisation du changement escompté, et de mettre au point un système de suivi harmonisé, facile d'utilisation et décentralisé.</b></p>		<p>Le Cadre stratégique intégrera les résultats au niveau des pays définis dans le contexte des plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable et associés à la concrétisation des cibles et indicateurs relatifs aux ODD. Tous les bureaux de la FAO pourront ainsi employer un langage commun et les résultats obtenus aux échelons national, régional et mondial seront regroupés et résumés, ce qui facilitera l'évaluation des interventions menées par l'Organisation à tous les niveaux.</p>			
<p><b>Recommandation 15: pour agir à grande échelle, promouvoir des approches globales et ne laisser personne de côté, la FAO doit disposer de capacités techniques et fonctionnelles supplémentaires, notamment d'avocats, de spécialistes de l'analyse des politiques, de sociologues, de spécialistes de la gestion des opérations et d'experts forts d'une solide expérience de terrain.</b></p>	<p><b>Recommandation acceptée</b></p>	<p>Les nouvelles structure et modalités de travail approuvées, dont la création de programmes et d'initiatives phares, doivent donner à la FAO les moyens de définir les grandes orientations de ses activités, de développer sa capacité d'intervention et son soutien, d'attirer davantage de partenaires et d'élargir la collaboration. La coordination des données et le renforcement des capacités d'analyse aux fins de la recherche de possibilités à saisir, de même que la gestion des éventuels arbitrages concernant les interventions liées aux politiques, aux programmes et aux projets, sont des aspects déterminants de cette entreprise.</p> <p>La Direction évaluera régulièrement l'éventail de compétences pour détecter les éventuelles lacunes techniques et consolidera sa fonction de partenariat pour recevoir un appui personnalisé au renforcement des capacités de la part du milieu universitaire et du secteur privé.</p>	<p>OSP/division Ressources humaines (CSH)</p>	<p>En cours</p>	<p>Oui</p>